

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 février 2017 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard (absence non motivée)

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

17-02-06-4307 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 6 février 2017 à 20 h 00.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 6 février 2017, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption du budget 2017;
- D) Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2017-2018-2019;
- E) Adoption du règlement no. 889-217 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;
- F) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

17-02-06-4308 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 février 2017 tel que présenté.

Adopté

Adoption du budget 2017

Considérant que les prévisions budgétaires de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier 2017 sont déposées devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

17-02-06-4309

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 telles que présentées, totalisant des revenus et des dépenses de 4 195 658 \$.

Adopté

Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2017-2018-2019

Considérant que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 est déposé devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

17-02-06-4310

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 tel que présenté.

Adopté

Adoption du règlement no. 889-2017 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2016;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

17-02-06-4311

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 889-2017 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Adopté

Période de questions du public

M. Marco Pilon : Il demande quels sont les montants prévus pour le pavage des rues au cours des prochaines années.

Selon le programme triennal, un montant de 300 000 \$ est prévu pour l'année 2018. De plus, une mise à niveau des usines de filtration et épuration est prévue pour cette même année.

M. Pilon mentionne qu'une augmentation de 1 à 2% des taxes municipales aurait été raisonnable afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

M. Wayne Johnson :Il demande des renseignements sur le taux de taxation des immeubles de 6 logements et plus.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

17-02-06-4312

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 39.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière